



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 4 décembre 2024

Délibération n° 2024 - 74

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	23	6	0

Le 4 décembre 2024 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 novembre 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Éric FLESSELLES — M. Pierre HAGEMAN — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — Mme Corinne TANGUY — Mme Manuela RAMIREZ — M. Joël SOUSA — M. Nicolas SERERO — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU.

Procurations : Mme Francine PEDRO donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à Mme Corinne TANGUY
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. Joël SOUSA
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. Serge ADALLA
M. François BOLLON donne pouvoir à M. Bruno AFONSO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Marc FARGEAU.

OBJET : PRIX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÈNEMENT « GOURNAY SUR SCÈNE »

Sur proposition de M. François DAIRE,

L'école de musique de Gournay-sur-Marne organise cette année un concours de chant intitulé « Gournay sur scène ». Après la sélection des candidats et un stage d'accompagnement vocal et scénique, les finalistes seront amenés à se produire devant un jury, le vendredi 6 décembre 2024, sur la scène de l'espace culturel Alain-Vanzo.

À cette occasion, la Municipalité souhaite décerner deux prix :

- le « Prix du public » sera récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 €,
- le « Prix du jury » sera récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 € ainsi qu'un enregistrement dans le studio de l'école de musique,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. François DAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de décerner deux prix lors de l'évènement « Gournay sur scène » du 6 décembre 2024,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'octroi du « Prix du public », récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 €.

ARTICLE 2 : DÉCIDE l'octroi du « Prix du jury », récompensé par une carte cadeau d'une valeur de 120 € ainsi que d'un enregistrement dans le studio de l'école de musique.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

